SCP LE CARRER-NAJEAN

Société civile professionnelle de Mandataires Judiciaires
7 quartier de la Magdeleine - BP 254
88007 EPINAL CEDEX

Nicolas LE CARRER
Mandataire Judiciaire

Benoît NAJEAN
Mandataire Judiciaire

SYNERGIE AVOCATS
Avocats
9 rue Rualménil - BP 145

88004 - EPINAL CEDEX

Epinal, le 29 Septembre 2020

Dossier suivi par : Benoît NAJEAN

Mon Cher Maître,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté de levée de péril imminent qui m'a été communiqué par la Mairie d'Epinal.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de me croire, votre bien Dévoué.

Benoît NAJEAN

PJ : copie de l'arrêté de péril imminent.

•TEL : 03 29 35 27 30 de 8 à 13 heures - FAX : 03 29 33 01 00
RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT – ETUDE FERMEE LE VENDREDI APRES-MIDI
Mail : etude@lecarrer-najean.fr
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté
Informations sur les procédures : http://www.procédurescollectives.com

ville d'Épinal

épinal la belle image

Patrick NARDIN
Maire d'Épinal

Le 22/09/2020

Etude LECARRER-NAJEAN
Maître Benoît NAJEAN
Mandataire Judiciaire
7, Quartier de la Magdeleine
BP 254 – Bât. B
88 006 EPINAL

REÇU le
24 SEP. 2020
Rép: 5177 BNM

Réf. : PN/DGS/HK/ML/20
Lettre recommandée

Objet : Levée de l'arrêté de péril imminent relatif à la propriété de au 3 Rue Abel Ferry à Epinal

Maître,

Je reprends contact avec vous pour finaliser la procédure de péril imminent qui a concerné la propriété de votre client au 3 rue Abel Ferry.

Dans une précédente correspondance de mon prédécesseur, la Ville d'Epinal vous avez indiqué qu'un titre de recette allait être émis à l'encontre de votre client dans le cadre du remboursement des travaux engagés par la Ville d'Epinal.

Ce remboursement devant parvenir lors de la vente de la propriété de et afin de favoriser cette dernière, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la mainlevée de l'arrêté de péril imminent à la suite de la réalisation de l'ensemble des travaux.

Je vous prie de recevoir, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Le Maire

Patrick NARDIN

MAIRIE D'EPINAL (VOSGES) 24

HÔTEL DE VILLE
9 rue Général Leclerc
88000 ÉPINAL

tél : 03 29 68 50 15
cabinet@epinal.fr

ville d'Épinal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE B.P.25 I 88026 cedex

VILLE D'EPINAL

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ DE LEVÉE DE PÉRIL IMMINENT

N° 2020/1230/DG/HK/ML

Le Maire de la Ville d'Epinal,

Vu l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article les articles L. 511-1 et L. 511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le rapport des services techniques de la Ville d'Epinal, en date du 9 janvier 2020, constatant l'affaissement du mur de soutènement cadastré AP n°12, sis 3 Rue Abel Ferry à Epinal (88 000),

Vu le courrier en date du 14 janvier 2020 informant Maître Benoît NAJEAN, mandataire judiciaire et représentant de propriétaire des lieux, de la saisine par la Ville d'Epinal du Tribunal Administratif de Nancy afin qu'une procédure de péril imminent soit engagée,

Vu la saisine de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy en date du 14 janvier 2020 aux fins d'engagement d'une procédure de péril imminent,

Vu l'ordonnance n°20000100 en date du 17 janvier 2020 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy missionnant l'expert aux fins de procéder aux constatations visées

Vu l'ordonnance n°20000100 en date du 27 janvier 2020 de Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Nancy missionnant l'expert en remplacement de Monsieur l'expert aux fins de procéder aux constatations visées,

Vu le rapport en date du 29 janvier 2020 de Monsieur l'expert, concluant à un risque imminent de chute dudit mur de soutènement

Vu l'arrêté de péril n°146/2020 du 30 janvier 2020 du Maire de la Ville d'Epinal,

Vu le rapport des services techniques de la Ville d'Epinal, en date du 7 août 2020, constatant la bonne réalisation des travaux de sécurisation de la terrasse de